

Charte

La Charte définit les missions, les valeurs et les principes d'action de Français en Jeu. Les bénévoles et les salariés¹ s'engagent à les mettre en œuvre dans l'ensemble des activités qu'ils conduisent dans le cadre de l'association. Français en Jeu agit principalement dans le canton de Vaud.

MISSIONS

Français en Jeu accomplit les missions suivantes :

- Contribuer à l'intégration sociale et à l'autonomie dans la vie quotidienne des adultes migrants allophones en précarité par des cours de français et des activités liées à la pratique de la langue.
- Participer à l'intégration professionnelle et favoriser l'accès à la formation des adultes migrants allophones en précarité par des cours de français et des activités liées à la pratique de la langue.
- Favoriser l'acquisition d'expériences et le développement de compétences des formateurs en français langue d'intégration (FLI), par la formation et la pratique, par la création et la mise à disposition de matériel pédagogique.
- Participer au débat public en faveur de l'intégration des migrants et de la formation de base des adultes, dans la mesure de nos compétences.

VALEURS

Les bénévoles et les salariés s'engagent pour une société ouverte à la diversité des cultures.

Ils contribuent à intégrer des personnes par l'apprentissage du français et la prise en compte des normes, règles, pratiques et habitudes de la communauté d'accueil. Ils écoutent les attentes des migrants et les aident à atteindre les objectifs réalistes qu'ils se donnent. Pour cela ils sont attentifs à la formation et au parcours socio-professionnel des participants. Ils veillent également à renforcer leur autonomie en vue de leur citoyenneté dès l'échelon local.

Les bénévoles et les salariés sont liés par la déontologie de Français en Jeu au service de la communauté. Ils agissent en confiance et dans le respect des valeurs personnelles de chacun. Esprit d'équipe et capacité d'innover imprègnent leurs activités.

PRINCIPES D'ACTION

Français en Jeu forme et perfectionne des bénévoles et des salariés, pour améliorer les compétences linguistiques, sociales et culturelles des personnes désirant s'insérer dans le canton.

¹ Tous les termes désignant des personnes s'appliquent dans le texte indifféremment aux femmes et aux hommes.

L'association porte un soin particulier à l'accueil de chacun dans un esprit d'ouverture et de disponibilité.

Indépendante, Français en Jeu ne saurait être utilisée pour véhiculer des idéologies ou des croyances particulières.

Les cours sont donnés par des formateurs en majorité bénévoles, qui souscrivent au devoir de discrétion, et ils sont destinés avant tout à des personnes qui accomplissent une démarche volontaire.

L'association se réserve le droit de refuser des apprentissages contraints par une instance publique.

Français en Jeu collabore autant que possible avec des organisations qui partagent des objectifs similaires.

PÉDAGOGIE

Dans le respect de la culture de chacun, l'apprentissage du français permet aux apprenants de développer leurs capacités d'agir dans la vie quotidienne par des activités, des jeux et des mises en contexte.

Français en Jeu incite les apprenants à prendre en main leur apprentissage et à participer à l'élaboration des objectifs de cours à partir de leurs besoins. L'atteinte de ces objectifs est favorisée par l'utilisation de documents variés, authentiques et adaptés à la réalité suisse.

Les activités pratiquées en classe sont évaluées afin de permettre aux apprenants de progresser en regard de leurs acquis.

PRINCIPES DE QUALITE

Français en Jeu se donne les moyens d'évaluer ses prestations et leur impact, la formation et l'encadrement des bénévoles et des salariés. Elle améliore continuellement ses offres de cours, en adéquation avec sa mission et ses principes. Elle vérifie, prend en compte et respecte le droit subordonné (lois, ordonnances, normes, etc.).

Chaque formateur s'engage à suivre une formation initiale spécifique mise sur pied par l'organisation. Il s'engage à se perfectionner de manière continue.

REMARQUES FINALES

Toute modification de la Charte doit être soumise au Comité puis approuvée par l'Assemblée générale à la majorité qualifiée.

Entièrement révisée, cette Charte a été adoptée lors de l'Assemblée générale de l'Association Français en Jeu le 17 juin 2015 à Lausanne. La Charte précédente datait de 1997 et a fait l'objet de modifications en 2005.